

le tempéramment vif, l'esprit mordant, le sang chaud. Cette modération n'était donc pas chez lui le résultat de l'apathie, mais de la réflexion et de l'empire qu'il exerçait sur lui-même. Or, les hommes de mérite ne sont pas ceux qui naissent et vivent froids, apathiques, indifférents au bien comme au mal, au beau comme au laid; qui ne se fâchent de rien parce qu'il ne ressentent rien, et ne s'intéressent à rien, mais ceux qui étant nés avec un sang chaud et une imagination vive, savent modérer leur nature, ne s'emportent pas à propos de tout et conservent leur ardeur pour des choses qui en valent la peine. Il y a des hommes qui font autant de bruit à propos d'une vitre brisée que d'un gouvernement renversé.

J'ai dit souvent que le véritable mérite de l'homme d'État était de savoir allier l'honnêteté avec l'habileté, on peut dire la même chose de l'avocat. Il y a trop d'hommes, malheureusement, qui dans la politique et le Barreau, croient que la fin justifie toujours les moyens, prennent l'intrigue pour le génie et croient que le talent consiste à savoir tromper ses adversaires. Le succès est presque toujours facile en toutes choses à celui qui se livre tout entier à l'art de la fourberie.

M. Cassidy était cet avocat honnête et habile en même temps, consciencieux et adroit, dévoué à ses clients, juste pour ses adversaires et libéral à l'excès pour ses confrères.

C'est le temps de dire que M. Cassidy était né avocat, comme d'autres naissent poètes, ou musiciens. Il avait apporté en venant au monde l'instinct du droit, ce qu'on appelle le sens légal. Du premier coup d'œil, sans étude et sans préparation, il voyait le point difficile d'une cause, le nœud gordien. Il allait droit au cœur de la question, dissipant en quelques mots les nuages dont elle était entourée, brisant sans effort, un par un, les fils dont ses adversaires l'avaient entourée. Ses plaidoiries étaient concises, nerveuses et substantielles; il ne parlait pas pour parler, pour produire de l'effet sur l'auditoire, mais seulement pour gagner sa cause et convaincre son juge.

On remarquait dans ses discours peu de théories savantes, de dissertations philosophiques, mais des faits, du bon sens, de la logique naturelle, une argumentation serrée, une manière de dire les choses claire, franche, piquante et originale. Vif et prudent dans l'attaque, il était plein de ressources dans la défense; son esprit prompt, subtil et souple lui fournissait des réponses à tout. Si on comparait le Barreau à une armée, on pourrait dire que M. Cassidy n'appartenait pas à la grosse artillerie, mais à ces troupes légères, si utiles dans les combats par leur adresse et la rapidité de leurs mouvements, qu'on voit sur tous les points à la fois, ne perdant jamais une balle, frappant sans cesse à l'endroit faible de l'ennemi.

Il est facile de comprendre qu'avec un jugement si juste et un esprit si vif et si calme, M. Cassidy devait posséder une grande puissance de travail. Aussi, il faisait dans une journée ce que d'autres font en trois jours; il menait de front plusieurs affaires, et pouvait ainsi suffire à une clientèle immense. Le nombre de causes qu'il à conduites et plaidées est énorme; et, parmi ces causes, il y en a de célèbres. Citons en particulier "Dorion et Dorion," "Kiezkow-ki et Dorion," "Lemoine et Lionais," "Guibord et les marguilliers de la paroisse de Montréal." Ces procès fameux auraient pu seuls prendre presque tout le temps d'un avocat, absorber toute son attention.

On trouve beau que M. Cassidy ait pu se gagner une petite fortune dans la profession, mais c'est peu de chose pour une pareille clientèle, pour l'ouvrage qu'il a fait. Des avocats qui font dans un an aux États-Unis ce que M. Cassidy a fait dans sa vie entière n'ont pas plus de causes qu'il n'en avait; mais ils font cent louis où M. Cassidy était obligé de se contenter de dix louis.

Un homme qui occupait une position aussi brillante dans le Barreau de Montréal devait nécessairement avoir toute grande ouverte devant lui la voie des honneurs politiques.

Contemporain et ami des Dorion, des Papin, des Doutré et des Laberge, il les suivit naturellement sous le drapeau libéral, mais de loin et avec prudence. Décidé à rester pardessus tout avocat il s'occupa de politique juste ce qu'il fallait pour ne pas froisser ses amis. A plusieurs reprises, il refusa de se porter candidat pour la Chambre d'Assemblée, et en 1863, il ne voulut même pas faire partie comme solliciteur-général de l'administration McDonald-Sicotte. Il ne voulait entrer dans la politique qu'après sa fortune faite, pour y jouer un rôle digne de sa réputation et y être ce qu'il voudrait être, indépendant, juste et honnête comme il l'avait été dans le Barreau.

Il crut en mil huit cent soixante-onze qu'il ne pouvait refuser plus longtemps de se rendre aux désirs de l'opinion publique, et aux sollicitations de ses amis politiques. Il accepta la candidature pour Montréal Ouest et fut élu par acclamation. Il n'y avait pas un homme capable de lutter contre lui; l'estime dont il jouissait, les sympathies personnelles qui l'entouraient étaient plus fortes que les

liens de parti et les opinions politiques. M. Cassidy aurait pu se faire élire dans cinq ou six comtés du Bas-Canada.

Son entrée dans la politique fut saluée comme une bonne fortune pour le Bas-Canada, où le traitait comme un seigneur entrant après une longue absence dans ses domaines; toutes les barrières s'abaisaient devant lui, tout le monde lui souhaitait la bienvenue.

Mais la situation de celui qui entre dans le Parlement avec une pareille réputation est plus agréable qu'avantageuse: on s'attend à trop de sa part. Parce qu'un homme a été une étoile du Barreau on croit qu'en arrivant en Chambre il doit être un astre incomparable, on pense qu'un avocat si distingué doit être nécessairement un grand homme d'État.

Mais la Chambre et le Palais de Justice sont deux théâtres bien différents. Toute la politique ne consiste pas à faire des lois sur l'administration de la justice, à discuter un article du code; elle demande un apprentissage et des études spéciales dont un avocat ne peut pas plus se passer que les autres hommes et qu'il a pu d'autant moins faire que les soucis de sa clientèle ont plus complètement absorbé tous les instants de sa vie.

D'ailleurs on dit tous les jours, en parlant de certains membres du Parlement: "Il est trop avocat;" et on a raison; l'habitude de disséquer un sujet, de vivre dans les arguties, les subtilités légales, devient un défaut dans une sphère où il faut surtout des vues d'ensemble, des idées générales.

M. Cassidy aurait eu besoin plus que tout autre, peut-être, de quelques années d'étude, de réflexion et d'expérience pour être en politique ce qu'il était au Barreau. Malheureusement il arrivait fatigué, épuisé par les rudes labeurs de la profession; l'ombre de la mort planait déjà sur sa tête.

Son premier discours eut un grand succès; il révéla les ressources et les charmes de cette éloquence fine, railleuse, délicate et incisive, habile à profiter de tout, résumant dans un mot toute une question.

Il s'agissait de l'arbitrage. M. Cauchon avait fait un discours véhément contre les prétentions du Haut-Canada et avait terminé en disant qu'il faudrait briser la Confédération si le Bas-Canada n'obtenait pas justice. "Ne brisons rien," reprit M. Cassidy, mais cherchons les moyens "légaux de sortir de la difficulté où nous sommes," et continuant sur ce ton moitié sérieux, moitié badin qui lui allait si bien, il parla au milieu des applaudissements et des rires de la Chambre.

Il fit, quelque temps après, un excellent discours sur l'éducation à propos des inspecteurs d'écoles. "Quand il s'agit de l'éducation, ne lésinons pas," dit-il, retranchons les dépenses inutiles, mais augmentons les dépenses nécessaires; toute mesure qui aura pour effet "d'améliorer l'éducation aura mon appui, et je voterai toutes les sommes d'argent que je croirai nécessaires pour cela."

Dès la seconde session, il était déjà trop malade pour prendre une part considérable à la discussion, pour donner la mesure de sa capacité. Les fatigues qu'il eut à supporter comme président du comité des bills privés contribuèrent beaucoup à aggraver sa maladie.

M. Cassidy continua d'être en Chambre, ce qu'il avait été toute sa vie, libéral ou plutôt oppositoniste, car il était plus conservateur que beaucoup de ministériels, mais modéré, indépendant.

Dans un pays où la politique est essentiellement une politique de partis, une pareille manière d'agir paraît déplacée; on ne permet pas à un homme de jamais se séparer de son parti et de faire des concessions dont les adversaires puissent profiter.

Il n'y a pas de doute que M. Cassidy aurait voulu être en politique ce qu'il était au Barreau, ami avec tout le monde, ne faire jamais de peine à personne et être d'autant plus poli envers le gouvernement qu'il aurait cru devoir combattre sa politique. Rien ne lui aurait tant plu que d'arranger les affaires politiques à l'amiable, de soumettre la question à des arbitres.

Il ne faut pas oublier que M. Cassidy était l'associé de M. Leblanc, un homme qu'il avait bien raison d'estimer et de regarder comme un père, qu'il avait pour amis et pour clients plusieurs des hommes les plus marquants et les plus actifs du parti conservateur, que, par conséquent, il fut constamment obligé de veiller sur ses paroles, de respecter les opinions de ceux avec qui il vivait. Il avait pris des habitudes de conciliation et de modération dont il ne prenait pas la peine de se dépouiller dans les choses ordinaires de la vie. Mais une fois complètement maître de lui-même, une fois lancé dans la lutte, il aurait déployé beaucoup de vigueur et d'énergie. Il avait montré en différentes circonstances, dans l'affaire Guibord par exemple, qu'il n'était plus le même en face d'un principe, d'un grand intérêt religieux ou moral.

D'ailleurs sa vie toute entière est une démonstration de courage, d'énergie et de caractère. Prenons garde d'être injuste en reprochant à un homme ce qui peut être

un grave défaut souvent, mais, quelquefois aussi, une qualité, l'indice d'une bonne nature, le résultat d'une philosophie raisonnable, d'une charité chrétienne.

Quelques mots suffiront pour faire connaître cet homme estimable.

Il était petit de taille, plus petit que MM. Cartier et Dorion. On pouvait deviner en le voyant ce qu'il était. Son front indiquait la largeur d'idées, la franchise et la perspicacité, l'esprit brillait dans les yeux, et la bouche semblait toujours retenir avec peine quelque bonne parole, quelque fine plaisanterie; l'ensemble de la figure offrait un heureux mélange de bienveillance, de simplicité et d'indépendance. Peu soigné dans sa toilette, il s'occupait guère de savoir si sa veste était passée de mode, si sa cravate était de travers. Il marchait nonchalamment, comme un homme occupé, mais peu distrait, et beaucoup moins pressé que des gens qui n'ont rien à faire, lesquels soit dit en passant, sont toujours les plus pressés. Il adressait la parole à tout le monde, saluait tout ceux qu'il rencontrait et avait une manière cordiale et emphatique de mettre la main à son chapeau et de dire: "bonjour, monsieur."

Il avait la voix sonore, la parole brève et animée; mais sa vivacité venait plutôt de l'esprit que du cœur; il était plus agréable qu'émouvant, plus habile que profond.

Il était tendre et compatissant pour les souffrances humaines, aimait à rendre service, donnait volontiers des conseils aux jeunes avocats et faisait une foule d'aumônes secrètes. Son cœur était aussi modeste que son esprit, il avait encore moins la vanité du bien qu'il faisait que des succès qu'il remportait.

Il témoigna toujours une grande reconnaissance au Rév. M. Normandin, ancien supérieur du collège de l'Assomption, qui avait beaucoup aidé sa mère à lui faire finir son cours d'études. Il donnait depuis des années une pension de dix piastres par mois à un vieillard qui avait montré beaucoup de sympathie à sa mère et lui avait donné souvent de l'argent pour qu'il pût s'acheter des livres.

Quand il pouvait secouer le joug des affaires, échapper aux soucis de la profession, il était le plus aimable, le plus gai et le plus spirituel des hommes; ses discours faisaient les délices des banquets et des réunions auxquelles il assistait; personne n'avait plus que lui le mot de la situation.

Est-il étonnant, maintenant, qu'on regrette un pareil homme, que sa mort soit considérée comme une perte si considérable pour ses amis, pour sa famille, pour la société? Que ne pouvait-on pas attendre encore d'un cœur aussi bien fait, d'un esprit aussi distingué? Il y avait longtemps que ses amis, s'apercevant de l'altération de sa santé, lui conseillaient le repos; mais, comme tous les hommes qui se sont livrés toute leur vie au travail, il ne pouvait se séparer de son bureau, il remettait à plus tard. Quand il se décida à renoncer à la profession, il était trop tard.

Sa maladie jeta l'anxiété dans toutes les âmes, mais on ne pouvait croire qu'il mourrait.

Deux semaines avant sa mort, un vieil Irlandais demanda à le voir. On le conduisit à la chambre du malade dont la pâleur et l'air épuisé l'émeurent immédiatement. Mais lorsque M. Cassidy voulut lui parler, le bon vieillard fut tellement touché de le voir si oppressé qu'il fondit en larmes, et se jetant à genoux, il s'écria: "Mon Dieu, rendez donc la santé à M. Cassidy," et il quitta la maison sans pouvoir dire un mot de plus.

Mais, lui, calme et réfléchi, ne s'occupa une fois qu'il se vit en danger, que de bien mourir. La chose lui fut facile, car, depuis plusieurs années, il avait peu de chose à se reprocher.

Ayant appris que sa famille faisait une neuvaine pour sa guérison, il dit: "C'est bien, je ne refuse pas de vivre, mais à la condition que je vive bien."

Spirituel et original jusque dans la mort, il disait à M. Duhamel: "Eh bien! mon cher Joe, nous avons fait beau coup d'exceptions et pris bien des appels dans notre vie, mais je m'en vais dans un lieu où il n'y a que des jugements sans appels..... c'est sérieux."

M. Cassidy est mort célibataire; il regrettrait de ne s'être pas marié plus jeune; il avouait que le mariage seul est la force de la jeunesse et la joie de l'âge mur.

Il laisse tous ses biens à son frère, M. John Cassidy, riche marchand de cette ville, avec qui il vivait depuis la mort de sa mère.

Il semble qu'il n'est pas mort, qu'on le verra encore; il est des hommes dont la vue et la parole font du bien, dont l'existence est un bonheur pour tout le monde.

Pourtant, c'est bien vrai qu'il est mort; les milliers de personnes qui ont accompagné ses restes mortels jusqu'à sa dernière demeure en sont témoins. En voyant cette foule en deuil se presser autour de sa tombe, on se disait avec consolation: que même ici-bas il est une récompense pour les bons citoyens.

Puisse l'autre monde être bon pour lui comme il l'a été pour celui-ci!

L. O. DAVID.